

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 58 (1932)
Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

Rédaction : H. DEMIERRE et
J. PEITREQUIN, ingénieurs.

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE TECHNIQUE SANITAIRE

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Commission centrale pour la navigation du Rhin. — Réserve par moteur Diesel-Sulzer des Entreprises électriques fribourgeoises, par A. WÆBER, ingénieur en chef, à Fribourg. — Aménagement du Quartier de Saint-Gervais, à Genève. — CHRONIQUE : Les conférences de la S. V. I. A. et de l'A³. E². I. L. — Technique de l'emballage. — CORRESPONDANCE. — NÉCROLOGIE : Louis DuPasquier, ingénieur, 1851-1931. — SOCIÉTÉS : Société genevoise des ingénieurs et des architectes. — A³ E² I. L. et S. V. I. A. — BIBLIOGRAPHIE. — Service de Placement.*

Ce numéro contient 16 pages de texte.

Commission centrale pour la navigation du Rhin

Compte rendu de la session de novembre 1931.

La Commission centrale pour la navigation du Rhin a tenu, à Strasbourg, sa session d'automne, du 17 au 30 novembre 1931, sous la présidence de M. Jean Gout, ministre plénipotentiaire.

La Commission a consacré la plus grande partie de ses séances à la poursuite des travaux relatifs à la révision de la Convention de Mannheim. A l'exception d'un nombre restreint d'articles provisoirement réservés, la coordination des textes adoptés en première lecture est maintenant terminée.

La Commission a siégé comme Tribunal d'appel et a prononcé six jugements sur des affaires contentieuses relatives à la navigation rhénane.

En outre, elle a pris les résolutions suivantes :

Construction d'un tablier pour une seconde voie au pont de chemin de fer sur le Waal à Zalt-Bommel.

1. La Commission centrale constate que le projet de construction d'un tablier pour une seconde voie au pont de chemin de fer sur le Waal à Zalt-Bommel ne soulève aucune objection au point de vue de la navigation et du flottage. 2. Les dispositions que le Gouvernement néerlandais se propose de prendre au cours de la construction dans l'intérêt de la navigation sont reconnues appropriées.

Note du Secrétariat. — Il résulte de ces dispositions que pendant l'exécution des travaux une des deux ouvertures navigables, correspondant à l'ouverture libre du pont-route en construction, sera alternativement libre pour la navigation, tandis que dans l'autre ouverture, où les travaux seront effectués, une passe d'au moins 60 m de largeur sera maintenue libre avec un tirant d'air d'au moins 8,10 m au-dessus des plus hautes eaux navigables, ce qui correspond à une cote des sous-poutres de 14,99 m N. A. P.

Les autres dispositions que le Gouvernement néerlandais se propose de prendre sont les mêmes que celles que la Commission centrale a reconnu appropriées à l'occasion du projet de construction du pont-route sur le Waal à Zalt-Bommel (voir *Bulletin technique* du 15 décembre 1929).

Construction d'un pont-route sur le Lek à Vianen.

1. La Commission centrale constate que le projet de construction d'un pont-route sur le Lek à Vianen ne soulève aucune objection au point de vue de la navigation et du flottage.

2. Les dispositions que le Gouvernement néerlandais se propose de prendre au cours de la construction dans l'intérêt de la navigation sont reconnues appropriées.

Note du Secrétariat. — Il résulte de ces dispositions que 1. pendant l'exécution des travaux, une largeur de 60 m sera maintenue libre à l'usage de la navigation. Cette ouverture aura un tirant d'air d'au moins 7,60 m au-dessus des plus

hautes eaux observées. 2. Dès le 1^{er} décembre et jusqu'au 1^{er} mars, les échafaudages seront enlevés du fleuve. Les piles de construction temporaires, qui resteront dans le fleuve pendant ce temps, seront entourées de palplanches métalliques.

Les autres dispositions que le Gouvernement néerlandais se propose de prendre sont les mêmes que celles que la Commission centrale a reconnu appropriées à l'occasion du projet de construction du pont-route à Arnhem (voir *Bulletin technique* du 15 décembre 1930).

Aménagement du Rhin entre Strasbourg et Bâle.

La Commission prend acte des déclarations des Commissaires de France et de Suisse sur l'état des travaux relatifs à l'aménagement du Rhin entre Strasbourg et Bâle.

Note du Secrétariat. — D'après les déclarations des Commissaires français, l'état d'avancement des travaux de Kembs est le suivant.

En ce qui concerne les travaux du barrage.

Sur la rive gauche : Les ouvrages de protection des rives à l'amont du barrage jusqu'à l'entrée du canal d'amenée sont achevés ; les ouvrages d'aval seront repris pendant la période des basses eaux ; les digues et ouvrages de protection à l'amont du canal d'amenée sont en cours d'exécution jusqu'au pont du chemin de fer de Huningue ; la culée gauche, la pile 1 et le seuil 1 (les piles et les seuils sont numérotés à partir de la rive gauche) sont terminés ; le seuil 2 et la pile 2 sont en cours d'exécution ; le montage des vannes et du pont de service supérieur est achevé dans la première passe ; le pont-route inférieur, presque achevé dans la première passe, est en cours de montage dans la seconde.

Sur la rive droite : Les digues et ouvrages de protection à l'amont du barrage sont en cours de réalisation ; les ouvrages de protection à l'aval sont terminés. Les parties suivantes du barrage sont achevées : la culée droite, la pile 4, les fondations de la pile 3, les seuils 4 et 5. Le montage des vannes et leurs organes de manœuvre, les ponts de service inférieur et supérieur sont achevés dans la passe 5.

La navigation dispose toujours des ouvertures 3 et 4 et passe au-dessus des fondations de la pile 3 dont la partie en élévation ne sera exécutée que plus tard.

En ce qui concerne les travaux de la dérivation :

Les terrassements et bétonnages sont presque terminés ; aux écluses, le montage des vannes et organes de manœuvre est activement poussé ; il est à peu près terminé pour la porte aval de la grande écluse ; à l'usine, le montage des groupes et des vannes est en cours ; au bâtiment du tableau, le bétonnage des deux premiers étages est terminé. Quant au poste de transformation et à l'appareillage électrique, la construction du bâtiment sera achevée le 1^{er} février 1932. Le montage du poste extérieur est en cours.

Le nombre d'ouvriers occupés est actuellement d'environ 2800 dont 2400 pour les travaux de la dérivation.

La construction de la pile 3 est provisoirement arrêtée au niveau du seuil. D'après le programme d'établissement du